

ter les investissements étrangers. Cette déviation des mouvements de capitaux, si elle se poursuit, constituerait sans doute un des plus importants événements financiers du siècle. Bien que les milieux gouvernementaux fassent bon accueil aux investissements étrangers et s'efforcent de supprimer tout contrôle des mouvements de capitaux, certains milieux politiques et d'affaires s'agitent à la pensée que l'acquisition de compagnies américaines par l'étranger puisse porter préjudice aux intérêts des États-Unis, surtout si plus de capitaux arabes s'acheminent vers le pays. On craint aussi que les fabriques américaines de produits d'une technologie avancée tombent entre les mains d'étrangers.

Pour freiner les acquisitions

Un représentant démocrate a présenté l'an dernier au Congrès un projet de loi visant à empêcher virtuellement tout étranger d'acquérir une participation majoritaire dans n'importe quelle entreprise américaine. D'autres projets de loi moins radicaux visant à limiter et à réglementer l'acquisition d'entreprises par des étrangers sont également à l'étude. Ils seront examinés par un sous-comité du *Committee on Interstate and Foreign Commerce*. Signalons à cet égard que l'importante participation acquise par la Corporation de développement du Canada dans *Texas-Gulf Inc.* a été montée en épingle pour illustrer le genre d'investissement étranger qui risquait de menacer les intérêts économiques et politiques des États-Unis.

Il est fort improbable que les États-Unis acceptent un plan de réforme quelconque avant d'avoir remédié au déficit de leur balance des paiements et que la situation leur permette de prévoir une plus grande stabilité monétaire. Toutefois, il se pourrait que la crise énergétique retarde la réalisation de ce désir. Certains observateurs ont fait remarquer que, en exigeant de bénéficier d'une période prolongée de forts excédents commerciaux avant de consentir à la réforme, les États-Unis contre-carrent l'un des principaux objectifs assignés au Comité des Vingt, à savoir la correction des déséquilibres importants.

Il s'ensuit aussi en bonne logique que la disparition des déficits américains tendrait à renforcer leur monnaie, à rétablir la confiance dans le dollar et à sauvegarder son rôle de principal avoir de réserve aux dépens du DTS. L'urgence de la réforme s'en trouverait affaiblie et il s'ensuivrait probablement de nouveaux retards, le flottement concerté des monnaies assurant pendant ce temps une stabilité convenable. Du point de vue de la CEE, une telle

éventualité ne serait probablement pas trop mal accueillie. Elle pourrait en fait apaiser la crainte que les États-Unis deviennent trop concurrentiels grâce à un dollar sous-évalué, et permettre en même temps le retour à une stabilité monétaire relative, condition fondamentale du projet d'union monétaire de la CEE. Les bouleversements monétaires des dernières années et les conséquences incertaines de la hausse du prix du pétrole sur la balance des paiements et les taux de change des principaux pays ont entravé le progrès vers les objectifs économiques et monétaires ultimes de la CEE. La réalisation du projet original d'union prend ainsi du retard. La décision de la France, en janvier, par suite de la crise énergétique, de laisser flotter le franc indépendamment par rapport au dollar et de se retirer du système de flottement concerté des pays européens illustre très bien le problème. Dans ces conditions, le besoin de stabilité monétaire prend une importance capitale et sera probablement en tête de liste des priorités de la CEE, avant la réforme globale du système monétaire mondial. Cela peut expliquer en partie pourquoi les Européens manifestent un enthousiasme modéré pour la réforme.

Le lien commerce-monnaie

L'importante source de préoccupations que constituent pour les États-Unis leurs problèmes de balance des paiements les a poussés à insister, au tout début, sur le besoin de coordonner les travaux du Comité des Vingt avec les négociations commerciales multilatérales du GATT. Cette proposition n'a guère eu de succès, car la plupart des pays, se méfiant des motifs américains, se sont dits d'avis que le FMI et le GATT étaient, l'un et l'autre, les organismes chargés de résoudre les problèmes monétaires et commerciaux et qu'ils devaient garder la responsabilité fondamentale de déterminer les mécanismes et les politiques susceptibles d'amener des progrès dans leurs domaines respectifs.

En 1973, cependant, les pays de la CEE ont changé d'attitude à l'égard du rapport commerce-monnaie, s'étant rendu compte que les dévaluations du dollar de décembre 1971 et de février 1973 avaient renforcé la concurrence américaine sur les marchés mondiaux. La CEE fut portée à conclure que le dollar était sous-évalué et que cette situation, jointe à une vive poussée commerciale américaine, pourrait avoir des effets malencontreux sur leur commerce. Les réunions du comité préparatoire du GATT, tenues avant la rencontre des ministres du Commerce de juillet 1973, et les difficultés éprouvées lors de la signature de la déclaration de